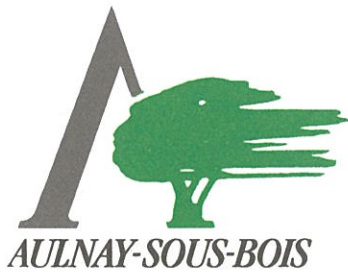


Le 17 mars 2020



Nos réf : PP/PV

Monsieur Hervé SUAUDEAU  
Directeur de publication  
du site MonAulnay.com

Envoi par courriel : [contact@monaulnay.com](mailto:contact@monaulnay.com)

Objet : Droit de réponse à l'article « En plein confinement, Bruno Beschizza convoque un conseil municipal samedi! »

Monsieur,

Dans un article publié le 17 mars 2020 à 16h36, vous affirmez que « Bruno Beschizza convoque le premier conseil municipal samedi à la salle Pierre Scohy. Le maire ne semble pas avoir pris la mesure de l'ampleur du problème et la NECESSITE ABSOLUE DE CONFINEMENT AFIN DE SAUVER DES VIES. Pour être honnête, il faut dire que le maire n'a pas été aidé ».

Celui-ci m'a chargé, conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, de faire publier un droit de réponse sur votre site internet. Je vous rappelle que cette insertion devra être faite à la même place et en mêmes caractères que l'article qui l'aura provoquée, et sans aucune intercalation.

« Au-delà du caractère outrancier et injurieux de vos affirmations tant envers la municipalité que les services municipaux, à l'heure où l'ensemble des autorités publiques, tant étatiques que locales, sont concentrées sur la gestion de l'épidémie du COVID-19 et la bonne application des mesures sanitaires, les accusations de votre site internet sont parfaitement erronées.

L'article L2121-7 du CGCT prévoit que la première réunion du conseil municipal se tient au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin où le conseil municipal a été élu, soit entre le 20 et le 22 mars prochain.

Après échanges avec le Préfet de la Seine-Saint-Denis, il a été décidé que ce conseil municipal se déroulerait dans une enceinte qui permette de respecter les consignes de sécurité sanitaire.

---

HÔTEL DE VILLE

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - BP 56 - 93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX - TEL. : 01 48 79 63 63 - FAX : 01 48 79 63 09 - Web : [www.aulnay-sous-bois.com](http://www.aulnay-sous-bois.com)



En effet, il est recommandé de respecter un mètre de distance entre chaque personne et la configuration des tables dans la salle du conseil municipal ne permet pas de respecter cette consigne. C'est pourquoi, il a été décidé de délocaliser le conseil municipal au sein de gymnase Scohy et bénéficiant de beaucoup plus d'une bien plus grande surface au sol.

Par ailleurs, après échanges avec le Préfet de la Seine-Saint-Denis, et suite aux recommandations du Ministre de l'Intérieur, cette séance se déroulera à huis-clos afin d'éviter tout risque de propagation. Dans le respect des gestes barrières, cette réunion du conseil municipale sera la plus brève possible et se limitera aux sujets indispensables. Elle sera bien évidemment retransmise sur Internet, permettant la publicité des débats. »

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Philippe PALOMO

Directeur Général des Services